



Paris, le 12 juin 2007

## **Altamir Amboise lance une augmentation de capital de 120 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription**

**Altamir Amboise lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 120 037 545 euros afin de permettre à Altamir Amboise de poursuivre une forte dynamique d'investissement aux côtés des fonds Apax et de bénéficier de l'environnement actuel très favorable aux opérations de *private equity*.**

**Parité : 9 actions nouvelles pour 16 actions existantes.**

**Prix unitaire de souscription : 11,25 euros par action nouvelle.**

Altamir Amboise, le véhicule coté né le 4 juin 2007 de la fusion des entités gérées par Apax Partners SA, annonce le lancement d'une augmentation de capital de 120 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS).

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 20 juin 2007.

- 16 DPS permettront de souscrire à titre irréductible à 9 actions nouvelles, au prix de 11,25 euros par action nouvelle.
- La période de souscription des actions nouvelles et de cotation des droits préférentiels de souscription commencera le 21 juin et se terminera le 27 juin 2007.

Après d'excellentes performances en 2006 et une très bonne dynamique d'investissement, les perspectives sont particulièrement favorables pour Altamir Amboise qui s'appuie sur :

- l'expertise et l'expérience d'Apax Partners, l'un des acteurs les plus actifs du marché,
- l'environnement très favorable aux opérations de *private equity* en France,
- la dynamique du marché soutenue par de nombreuses entreprises en développement à la recherche de financements,
- plusieurs dossiers actuellement à l'étude chez Apax Partners.

Maurice Tchenio, Président de la gérance d'Altamir Amboise a déclaré :

*« Après la fusion début juin, l'augmentation de capital va permettre à Altamir Amboise de poursuivre sa forte dynamique et de saisir pleinement toutes les nouvelles opportunités d'investissement aux côtés des fonds Apax.*

*Cette opération préserve les intérêts des actionnaires d'Altamir Amboise et permet de les associer en priorité à une nouvelle étape importante du développement de la société.*

*Les associés d'Apax Partners SA soutiennent d'ailleurs l'opération et ont manifesté leur intention de renforcer leur participation, aujourd'hui de 6,88%, jusqu'à 11% du capital, en participant à l'augmentation de capital ainsi que par l'achat d'actions ou de DPS pendant la période d'offre, et ultérieurement par l'achat d'actions d'ici le 31 décembre 2007. Ils expriment ainsi leur confiance dans la qualité du projet d'Altamir Amboise.»*

## Principales caractéristiques de l'opération

### *Nombres d'actions nouvelles à émettre*

10 670 004 actions de 6 euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal total de 64 020 024 euros.

### *Prix de souscription*

11,25 euros par action nouvelle, à libérer intégralement en numéraire à la souscription, dont 6 euros de valeur nominale et 5,25 euros de prime d'émission.

### *Droits préférentiels de souscription*

La souscription à des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes détenues à l'issue de la séance de bourse du 20 juin 2007 et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible à 9 actions nouvelles, de 6 euros de valeur nominale chacune, pour 16 actions anciennes possédées (16 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 9 actions nouvelles au prix de 11,25 euros par action nouvelle) sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription auront également le droit de souscrire à titre réductible au nombre d'actions nouvelles qu'ils désieront en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible, et ce dans la limite du nombre d'actions à émettre non souscrites à titre irréductible, et proportionnellement au nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible.

Sur la base du cours de clôture de l'action Altamir Amboise le 8 juin 2007, soit 13,48 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,80 euro.

Les taux de service sur les souscriptions à titre réductible seront publiés dans un journal d'annonces légales le 10 juillet 2007.

### *Date de jouissance*

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2007 et des exercices suivants.

### *Admission aux négociations des actions nouvelles*

Les actions nouvelles seront admises sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B, et seront immédiatement assimilables aux actions existantes déjà négociées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B.

### *Période de souscription*

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 21 juin 2007 et se terminera le 27 juin 2007 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociés sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sous le Code ISIN FR0010486811.

### *Règlement-livraison*

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles devraient intervenir le 10 juillet 2007.

### *Catégories d'investisseurs*

L'offre sera ouverte au public en France.

#### *Intention de souscription des principaux actionnaires*

Les associés d'Apax Partners SA ont pour intention d'accroître leur participation globale dans Altamir Amboise à un niveau représentant environ 11% du capital social d'Altamir Amboise post augmentation de capital.

Par ailleurs, Maurice Tchenio s'est engagé le 11 Juin 2007, par l'intermédiaire de MMG (société qu'il détient à hauteur de 99,68%), dans l'hypothèse où les souscriptions à titre réductible n'aurait pas absorbé l'intégralité du montant de l'augmentation de capital, à souscrire à l'augmentation de capital dans la limite d'un montant fixé à 30 millions d'euros (ce montant incluant les souscriptions à titre irréductible et réductible ainsi que les acquisitions éventuelles d'actions ordinaires ou de droits préférentiels de souscription d'Altamir Amboise ayant été opérées par Maurice Tchenio et les sociétés qu'il contrôle).

#### *Garantie et Syndicat bancaire*

L'opération est garantie par un syndicat bancaire dirigé par ABN AMRO Rothschild, Chef de File et Teneur de Livre, ainsi que par Natixis Co-chef de file.

#### *Contrat de liquidité*

L'émetteur a conclu avec ABN AMRO un contrat de liquidité en date du 8 juin 2007.

#### *Service Financier*

CACEIS Corporate Trust

#### *Calendrier*

11 juin 2007	Visa de l'Autorité des marchés financiers.
12 juin 2007	Communiqué de lancement de l'opération. Publication de l'avis Euronext.
13 juin 2007	Publication du résumé contenant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital. Publication de la notice au Bulletin des Annonces légales obligatoires.
21 juin 2007	Ouverture de la période de souscription – détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription.
27 juin 2007	Clôture de la période de souscription – fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
5 juillet 2007	Décision du Gérant d'allouer les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.
6 juillet 2007	Publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital.
10 juillet 2007	Emission des actions nouvelles – règlement livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

### *Information du public*

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa numéro 07-178 en date du 11 juin 2007 est disponible sans frais auprès du siège social d'Altamir Amboise et auprès d'ABN AMRO Rothschild. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'Altamir Amboise ([www.altamir-amboise.fr](http://www.altamir-amboise.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ce prospectus est composé (i) du document de fusion enregistré auprès de l'AMF le 7 mai 2007 sous le numéro E.07-055, (ii) du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0408, ainsi que (iii) ses actualisations respectivement déposées auprès de l'AMF le 11 mai 2007 et le 11 juin 2007 sous les numéros D.07-0408-A01 et D.07-0408-A02 et (iv) de la note d'opération et le résumé du prospectus (contenu dans la note d'opération).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque présentés dans le prospectus.

### *Avertissement*

*Ce documents ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle une offre de valeurs mobilières pourrait faire l'objet de restrictions.*

*Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ledit document ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent document aux Etats-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.*

*La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) au Royaume-Uni est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FSMA"). Ce document est destiné et adressé uniquement (i) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professionals") visées à l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'"Ordonnance"), (ii) aux personnes qui sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les "Personnes Qualifiées"). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni, conformément à une exception prévue dans le FSMA relative aux offres destinées à une catégorie restreinte de Personnes Qualifiées.*

## **A propos d'Altamir Amboise**

Altamir Amboise est une société cotée qui investit conjointement avec les fonds gérés par Apax Partners SA.

Altamir Amboise s'appuie sur le savoir-faire et la stratégie d'investissement d'Apax Partners qui consiste à prendre des participations dans des sociétés en forte croissance dans ses secteurs de spécialisation : Technologies & Telecom, Distribution & Biens de Consommation, Media, Santé, Services aux Entreprises & Services Financiers.

Altamir Amboise est une SCR (Société de Capital Risque) cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment B.

Pour en savoir plus : [www.altamir-amboise.fr](http://www.altamir-amboise.fr)

## **Contact Presse**

### **Apax Partners SA**

Agathe Heinrich - Directrice de la Communication

Tél : +33 1 53 65 01 35

E-mail : [agathe.heinrich@apax.fr](mailto:agathe.heinrich@apax.fr)